



Commune des Avirons

Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

06 JUIL. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **20 juin 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,



Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel.

Procurations : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme ABELARD Isabelle – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. RIVIERE Lucien – Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. Alex BENARD – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à M. VLODY René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- **M. René MONDON** a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC) 2016
○ Affectation de résultat

Hôtel de Ville

L'exécution budgétaire de l'exercice 2016 a donné les résultats suivants :

- ✓ En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 113,04 €
- ✓ En section d'investissement : un excédent de clôture de : + 11 206,57 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

La section d'investissement étant excédentaire, il est proposé au Conseil l'affectation suivante :

⇒ 113,04 € à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2016 du budget du SPANC, tel qu'arrêté ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

